CAP AEPE

Accompagnant Educatif Petite Enfance

Contrat d'apprentissage

ARFASS BRETAGNE
Le CFA des métiers de l'accompagnement et du soin

Durée	Niveau	Lieux de formation	Rentrées
1 an (parcours aménagé)	3 - CAP	Rennes - Plérin	Août - Septembre

Cours théoriques - MFR Plérin
350 h
Une semaine par mois

Cours théoriques - Lycée Jeanne d'Arc Rennes
400 h - Tous les mercredis et une semaine à chaque période de vacances scolaires

Stage hors employeur
3 semaines

Le métier

L'**accompagnant éducatif petite enfance** (AEPE) veille au **bien-être** et à la **sécurité** physique et affective de chaque enfant. Au quotidien, il **accueille, soutient et écoute** les familles, dans le respect de celles-ci, **recueille les informations** relatives à l'enfant et **informe les familles** du déroulement de la journée de l'enfant (transmissions écrites ou orales), de manière à assurer une continuité dans la satisfaction des besoins de l'enfant. Il **met en place**, en continuité et en cohérence avec l'équipe, les **propositions d'activités et l'accompagnement au jeu des enfants** dont il a la responsabilité. Il **accompagne les enfants vers l'autonomie et l'apprentissage de la vie sociale** (respect des règles et consignes liées à la vie en collectivité). Il accompagne le jeune enfant dans ses **besoins quotidiens** (séparation, repas, change, sieste, jeux, activités) et assure les **soins quotidiens** (hygiène, diététique, prévention, information) tout en respectant le rythme de chaque enfant. Il assure également l'**entretien** et l'**hygiène des différents espaces** de vie de l'enfant.

Lieux de travail

- En établissement scolaire : écoles maternelles, garderies périscolaires
- En structure collective : crèches, micro-crèches, crèches inter-entreprises, Maisons d'Assistants Maternels (MAM)
- En milieu familial : à son domicile à condition d'être agréé, au domicile des parents

La formation

3 blocs de compétences

- Accompagner le développement du jeune enfant
- Exercer son activité en accueil collectif
- Exercer son activité en accueil individuel

Référentiel sur www.arfass.org

Les conditions d'accès

- Être **titulaire d'un CAP, d'un BEP ou d'un Baccalauréat**
- Avoir **moins de 30 ans** à la date de début de contrat (aucune limite d'âge pour les personnes reconnues travailleurs handicapés).
- Formation accessible aux personnes **en situation de handicap**.

Comment entrer en apprentissage ?

- Se **pré-inscrire** sur www.arfass.org
- Trouver **un employeur** - L'ARFASS peut vous aider dans vos démarches
- Contacter **le(la) chargé(e) de recrutement** de l'ARFASS (voir coordonnées au verso)
- Après validation de la pré-inscription, l'ARFASS contacte l'employeur et fournit une **fiche recrutement** à compléter
- A réception de ce document renseigné, **l'inscription est effective** (dans la limite des places disponibles)
- A la signature du contrat d'apprentissage, **l'inscription est définitive**

Nos partenaires pédagogiques

Lycée Jeanne d'Arc
Ensemble Scolaire St François d'Assise

MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES
Formation par alternance à PLÉRIN

Le contrat d'apprentissage

Statut de l'apprenti
Les conditions de travail de l'apprenti sont **les mêmes** que celles soumises aux autres salariés de l'établissement.

Durée de la formation théorique
La durée de la formation théorique **ne peut être inférieure à 25 %** de la durée totale du contrat.

Période d'essai
La durée est de **45 jours**, consécutifs ou non, de formation pratique en entreprise effectuée chez l'employeur.

Temps de travail
La durée de travail hebdomadaire est **celle qui s'applique dans l'entreprise**. Elle comprend le temps passé en entreprise, en stages pratiques et en centre de formation.

Congés payés
Conformément au Code du travail et sous réserve de dispositions contractuelles et conventionnelles plus favorables : **5 semaines par an**.

Le maître d'apprentissage

Les conditions
Un maître d'apprentissage assure l'accompagnement de l'apprenti dans l'établissement.

Le maître d'apprentissage doit :
-Être **titulaire d'un diplôme ou d'un titre** relevant du domaine de la petite enfance, d'un niveau au moins équivalent à celui visé par l'apprenti et **justifier d'une année d'expérience professionnelle dans ce domaine.**
Ou
-Être en mesure de **justifier de 2 années d'expérience professionnelle dans ce domaine.**

Pour les **organismes de services à la personne** offrant des prestations de **garde d'enfant(s)**, nous contacter

La formation de maître d'apprentissage
Le CFA de l'ARFASS propose une **formation de maître d'apprentissage**

Dates et lieux sur www.arfass.org
Rubrique Employeur / Formation MA

La rémunération de l'apprenti

La **rémunération** dépend :
- de **l'âge** de l'apprenti
- du **parcours précédent** de l'apprenti
- de la **branche professionnelle** de l'employeur
- de la **durée** du contrat

Code du travail	17 ans	18 - 20 ans	21 - 25 ans	26 - 29 ans
2ème année	39 % SMIC	51 % SMIC	61 % SMIC *	100 % SMIC *

* ou du SMC correspondant à l'emploi occupé, s'il est plus favorable

Coût de la formation : Gratuit pour l'apprenti

Les aides financières pour l'employeur

Pour le secteur privé

- **Prise en charge des frais pédagogiques par l'OPCO**
  > Estimation financière sur demande
- **Réduction générale dégressive unique des cotisations (RGDU)**
- **Non prise en compte des apprentis dans le calcul de l'effectif de l'entreprise** (sauf pour le risque accident du travail / maladie professionnelle)
- **Aides financières**
  - Aide à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage
  Versée par l'OPCO
  Sous condition : se renseigner auprès de son OPCO

  - Aide de l'Etat pour l'embauche d'un apprenti
  > 5 000€ pour les entreprises de moins de 250 salariés
  > 2 000€ pour les entreprises de plus de 250 salariés (sous conditions)
  > ou 6 000€ si l'apprenti est en situation de handicap
  Conditions sur www.travail.gouv.fr

Pour le secteur public
Estimation financière du coût pédagogique sur demande

- **Exonération des cotisations patronales et salariales de Sécurité Sociale**
- **Aides financières**
  > Fonction Publique Territoriale : infos auprès du CNFPT
  > Fonction Publique Hospitalière : infos auprès de l'ANFH

Conditions sur www.arfass.org
Rubrique Employeur / Les aides financières

Réalisation CFA de l'ARFASS
Octobre 2026 - Document non contractuel

Vos contacts

Dépt 22
Charlotte LAUMONIER
c.laumonier@arfass.org
06 70 63 82 37

Dépt 35
Charlotte LAUMONIER
c.laumonier@arfass.org
06 70 63 82 37

www.arfass.org